

Le Code criminel

Ce projet de loi présente de graves lacunes. En voulant renforcer certaines dispositions du Code criminel concernant les atteintes à la moralité publique, on ne tient pas compte des recommandations de la Commission Fraser qui souhaitait une certaine décriminalisation. On passe également sous silence des recommandations majeures contenues dans le Rapport Badgely. Ces rapports très importants de deux commissions fédérales sont le fruit d'études et de recherches poussées auxquelles ont participé des Canadiens de toutes les régions.

Ce sont surtout des femmes qu'on accusera en vertu du Code criminel. Elles seront incarcérées, auront un casier judiciaire et devront retourner faire le trottoir pour payer leurs amendes. Leurs chances seront minces, par la suite, de trouver quelque autre emploi.

Il n'est pas question des souteneurs dans le projet de loi. Quant à la possibilité d'inculper les clients, on doute que cette disposition soit appliquée. Il est beaucoup plus facile d'arrêter une femme ou un jeune à pied qu'un automobiliste qui drague dans le quartier. L'expérience nous a appris que ce sont les femmes et, de plus en plus, les jeunes des deux sexes qui seront les principales victimes de cette mesure. Cela ne fait aucun doute.

Je voudrais que le gouvernement s'inquiète aussi sérieusement que nous du fait que le projet de loi criminalise également les jeunes sans pour autant imposer de sévères sanctions aux clients de ces adolescents. Cette question constituait l'une des recommandations les plus importantes de la Commission Fraser. Je comprends mal pourquoi le projet de loi ne renferme aucune disposition très nette sur ce type de sanction.

● (1550)

Le gouvernement n'entend pas envisager dans son ensemble le problème de la prostitution, ses causes et ses effets. Nous reconnaissons, en général, ainsi que le soulignent fortement les rapports que j'ai mentionnés, que la prostitution a des causes sociales et économiques. Par conséquent, recherchons des solutions du même ordre, tout en nous efforçant de protéger les quartiers résidentiels.

Nous nous opposerons à cette mesure et nous reviendrons à la charge pour exposer nos vues plus en détail au cours du débat et au comité. A titre de représentante de Vancouver-Est, circonscription où il s'est passé des choses intolérables cet été, en particulier dans le quartier Mount Pleasant, je voudrais bien pouvoir appuyer une mesure qui réglerait rapidement les problèmes de nos quartiers concernant le racolage.

La députée de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney) admettra que, lorsque le racolage se concentre dans un quartier, la simple question de moralité publique prend vite de l'ampleur pour devenir un énorme problème qui entraîne violence et intimidation. Dans un immeuble à appartements de ma circonscription, une prostituée a été assassinée, alors qu'un autre incident mettait en cause des enfants de 13 ans sur une propriété privée. Ce sont là des situations extrêmes mais cela ne doit pas se reproduire. Nous ne pouvons tolérer qu'on dérange les gens chez eux. Citoyens et collectivités ont des droits qu'il appartient à chacun de nous de faire respecter.

Les membres de notre parti, et moi en particulier, estimons qu'il faut prendre des mesures radicales pour nous attaquer à plusieurs problèmes communautaires, car jusqu'à présent nous

ne nous en sommes pas suffisamment occupés. Nous aimerions, par exemple, que la police fasse appliquer les lois plus rigoureusement. J'ai parlé à de nombreuses personnes d'incidents au cours desquels des gens ont dû appeler la police locale. La police doit faire appliquer plus strictement les dispositions du Code criminel, ainsi que les lois provinciales et les règlements municipaux, car tous ces textes ont des dispositions concernant les atteintes à la moralité publique, le flânage, l'intimidation, l'attentat à la pudeur, les infractions au code de la route, le bruit, la violation de domicile et le détournement de mineurs. A Vancouver, comme dans d'autres villes, on n'a jamais tenté d'action policière intensive, notamment au niveau d'une collectivité.

Mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson), a parlé éloquemment et en détail des nombreuses raisons pour lesquelles le projet de loi C-49 nous inquiète. Malheureusement, il est impossible de l'améliorer au comité. Il serait bon d'en changer l'optique et de le modifier utilement. Pourtant, avec le mandat et les objectifs actuels, il est impossible de le modifier. C'est un projet de loi simpliste, qui comporte de graves omissions en ce qui concerne la sollicitation dans la rue, les problèmes locaux et la prostitution en général.

Je répète que, même si nous ne sommes pas d'accord avec ce projet de loi, nous n'avons pas l'intention de prolonger indûment le débat. Nous estimons qu'il serait utile que le comité entende tous les points de vue, notamment ceux des groupes communautaires qui ont une expérience considérable dans ce domaine. Nous savons que le projet sera adopté par la majorité conservatrice, en dépit de ses imperfections et malgré les recommandations du comité Fraser.

Le Nouveau parti démocratique est tout à fait d'accord avec ce que le ministre a dit ce matin: la qualité de la vie dans les quartiers résidentiels, ainsi que la sécurité et les droits de leurs habitants sont de première importance et doivent être protégés. Certaines situations ont pratiquement détruit un quartier de ma circonscription qui a connu nuisances, harcèlement, obscénités et violence. Les citoyens et les collectivités ont droit à un milieu sûr.

Comme le disait le ministre, les jeunes sont amenés à se prostituer et cela nous inquiète également. J'ai parlé à de nombreuses femmes qui élèvent de jeunes enfants avec très peu d'argent et de sécurité. Elles doivent se prostituer pour augmenter leurs revenus. Nous avons également des assistés sociaux qui reçoivent beaucoup trop peu et doivent se prostituer à la fin du mois pour nourrir leurs enfants.

Je veux me joindre à mes électeurs qui demandent instamment qu'on mette un terme à l'agitation intolérable qui règne dans la localité de Mount Pleasant. Le bruit et le comportement choquant des clients, des prostituées et des proxénètes vont croissant, je le répète. De nombreuses femmes ont peur de sortir le soir. Les parents sont exaspérés, à juste titre, par les scènes obscènes dont leurs enfants sont témoins. Je suis très inquiète quand j'entends dire que, la plupart du temps, la police ne peut pas répondre aux appels. J'ai entendu parler d'appels restés sans réponse. On tarde à réagir. D'après mes renseignements, il est impossible de donner suite à une affaire et de porter des accusations lorsqu'il le faudrait. Les résidents se sentent mal protégés.